
RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Agence canadienne d'évaluation environnementale	Région de Québec	Kambale Katahwa	18 février 2009	2 pages.
2.	Agence canadienne d'évaluation environnementale	Région de Québec	Kambale Katahwa	4 septembre 2008	9 pages.
3.	Environnement Canada	Division des activités de protection de l'environnement – Montréal	Daniel Ekoualla	27 janvier 2009	2 pages.
4.	Environnement Canada	Division des activités de protection de l'environnement – Québec	Donald St-Laurent	28 août 2008	3 pages.
5.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik	Hélène Chagnon	26 janvier 2009	1 page.
6.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik	Hélène Chagnon	5 septembre 2008	1 page.
7.	Ministère des Affaires municipales et des Régions	Direction régionale de la Capitale-Nationale	Jean Dionne	23 janvier 2009	1 page.
8.	Ministère des Affaires municipales et des Régions	Direction régionale de la Capitale-Nationale	Gilles Lehouillier	5 septembre 2008	1 page.
9.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	Alain Gosselin	29 septembre 2008	4 pages.
10.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'expertise Énergie, Faune, Forêt, Mines et Territoire Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches	Alain Gosselin	28 janvier 2009	1 page.
11.	Ministère des Transports	Direction de la Capitale-Nationale	Luc Bergeron	29 janvier 2009	1 page.
12.	Ministère des Transports	Direction de la Capitale-Nationale	Luc Bergeron	28 août 2008	2 pages.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
13.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones, Direction des relations et du suivi des ententes	Lucien-Pierre Bouchard	10 octobre 2008	1 page.
14.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Centre d'expertise hydrique, Direction de l'expertise et de la gestion des barrages publics	Pierre Aubé	26 janvier 2009	2 pages.
15.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Centre d'expertise hydrique, Direction de l'expertise et de la gestion des barrages publics	Pierre Aubé	26 août 2008	2 pages.
16.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	Marie Germain	2 septembre 2008	1 page.
17.	Ministère du Tourisme	Direction régionale de la Capitale-Nationale	Serge Fournier	14 janvier 2009	1 page.
18.	Ministère du Tourisme	Direction régionale de la Capitale-Nationale	Serge Fournier	4 août 2008	1 page.
19.	Pêches et Océans Canada	Océans et Habitat et Espèces en péril – Région du Québec	Maryse Lemire	10 février 2009	2 pages.



Agence canadienne
d'évaluation environnementale

1141 route de l'Église, 2^e étage,
CP 9514, succursale Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1V 4B8

Canadian Environmental
Assessment Agency

1141 Route de l'Église, 2nd floor,
P.O. Box 9514, station Sainte-Foy
Quebec, Quebec
G1V 4B8

Québec, le 18 Février 2009

Monsieur, Denis Mainguy

Société des Traversiers du Québec

250 rue Saint Paul

Québec (Québec), G1K 7K9

Objet : Programme décennal de dragage aux quais de l'île-aux- Coudres et de Saint-Joseph-de-la-rive:

Évaluation environnementale fédérale

Monsieur,

Les autorités fédérales ont analysé l'étude d'impact du projet susmentionné y compris le rapport addenda numéro 1 contenant les réponses à nos questions.

Suite à cette analyse, le ministère des pêches et océans (MPO) a déterminé que votre projet causera une détérioration, destruction ou perturbation de l'habitat du poisson qui nécessitera une autorisation en vertu du paragraphe 35(2) de la Loi sur les pêches. En effet, la mise en dépôt des sédiments dragués dans le banc de sable situé du côté nord-ouest du brise-lame de la marina de l'Île aux Coudres (environ 60 000 m³) lors de la première année du programme décennal engendrera inévitablement une modification temporaire (perturbation) de l'habitat du poisson d'une plus grande ampleur (superficie, épaisseur, durée, etc.) que le dragage d'entretien. Dans ce contexte, le promoteur devra présenter un projet de compensation afin de respecter le bilan d'aucune perte nette.

Vous pouvez communiquer avec monsieur Yves Simpson (418- 648-4681) du MPO pour de plus amples informations sur cette attribution réglementaire.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi au au 418-948-7829.

Canada





Agence canadienne
d'évaluation environnementale

1141 route de l'Église, 2^e étage,
CP 9514, succursale Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1V 4B8

Canadian Environmental
Assessment Agency

1141 Route de l'Église, 2nd floor,
P.O. Box 9514, station Sainte-Foy
Quebec, Quebec
G1V 4B8

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères considérations.

Kambale Katahwa
Conseiller principal

c.c. : Yves Simpson, Pêches et Océans Canada
Stéphanie Rioux, Pêches et Océans Canada
Martin Petit, Transports Canada
Louis Breton, Environnement Canada
Pierre Michon, MDDEP
Christian Gagnon, Dessau Inc





Agence canadienne
d'évaluation environnementale
1141 route de l'Église, 2^e étage,
CP 9514, succursale Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1V 4B8

Canadian Environmental
Assessment Agency
1141 Route de l'Église, 2nd floor,
P.O. Box 9514, station Sainte-Foy
Quebec, Quebec
G1V 4B8

Québec, le 04 septembre 2008

Monsieur Christian Gagnon
Chargé de projet
Dessau Inc
1220 Boul Lebourgneuf, Bureau 300
Québec (Qc), Canada G2K 2G4

Objet : Programme décennal de dragage aux quais de l'île-aux-coudres et de saint-joseph-de-la-rive:
Questions et commentaires sur l'étude d'impact

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale fédérale, nous avons procédé à l'examen de l'étude d'impact sur l'environnement du projet *programme décennal de dragage aux quais de l'île-aux-coudres et de saint-joseph-de-la-rive* que vous nous avez fait parvenir le 16 juin dernier..

Vous trouverez ci-joint un document regroupant les questions et commentaires des ministères fédéraux impliqués dans l'évaluation environnementale de votre projet. Les informations demandées permettront aux experts de ces ministères et particulièrement à Pêches et Océans de poursuivre l'analyse adéquate au regard de leurs champs de responsabilité.

Vos réponses aux questions et commentaires peuvent être présentées dans un document complémentaire ou incluses dans une version révisée de l'étude d'impact. Le document devra nous parvenir en 8 copies (recto-verso dans la mesure du possible) ainsi qu'une copie électronique (sur disque compact ou par courrier électronique si la taille le permet). À titre de coordonnateur fédéral, je m'assurerai de les distribuer aux autorités fédérales concernées pour analyse.

Pour toute question vous pouvez m'atteindre au 418-948-7829.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères considérations.

Kambale Katahwa
Conseiller principal

Pièce jointe (1)

c.c. : Stéphanie Rioux, Pêches et Océans Canada
Martin Petit, Transports Canada
Louis Breton, Environnement Canada
Lucie, Lesmerises, MDDEP
Denis Maingy, STQ



**PROGRAMME DÉCENNAL DE DRAGAGE AUX QUAIS DE L'ÎLE-
AUX-COUDRES ET DE SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE**

LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

**DEMANDE D'INFORMATION ADDITIONNELLE
QUESTIONS ET COMMENTAIRES
CONCERNANT L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
SOUmise PAR**

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

PRÉPARÉ PAR :

TRANSPORTS CANADA

PÊCHES ET OCÉANS

ENVIRONNEMENT CANADA

AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

RÉGION DU QUÉBEC

04 SEPTEMBRE 2008

I. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DE PÊCHES ET OCÉANS

Les experts de la Gestion de l'habitat du poisson (GHP) de Pêches et Océans Canada (MPO) ont examiné la proposition en vertu des dispositions sur la protection de l'habitat du poisson de la Loi sur les pêches (LP). Leur analyse est basée sur le document suivant :

Dessau 2008. Programme décennal de dragage aux quais de l'Île-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive. Étude d'impact sur l'environnement présentée à la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Rapport final. 169 pages et annexes.

Les renseignements fournis sont insuffisants et ne permettent pas au MPO de déterminer si les activités et ouvrages proposés risquent d'entraîner une détérioration, une destruction ou une perturbation (DDP) de l'habitat du poisson. Par conséquent, le MPO aura besoin des renseignements suivants pour poursuivre l'analyse du projet. Les questions et commentaires sont regroupés par thèmes selon la même structure que celle de l'étude d'impact.

Mise en contexte du projet

Question/Commentaire 1

À la page 5 de l'étude d'impact, il est mentionné que la quantité théorique moyenne de sédiments à draguer annuellement au quai de l'Île-aux-Coudres, pour les années comprises entre 2001 et 2007, est de l'ordre de 13 250 m³. Cependant, à la page 20, on parle plutôt d'une quantité moyenne de 18 489 m³ pour les mêmes années.

Q 1. Préciser quelle est la quantité moyenne de sédiments dragués annuellement au quai de l'Île-aux-Coudre depuis 2001 ?

Description du projet

Question/Commentaire 2

Lors de la première année du programme décennal de dragage, la quantité de sédiments à déposer (73 000 m³) sera très supérieure à la moyenne annuelle généralement déposée (13 250 m³ ou 18 489 m³). Cette différence est due au dragage d'approfondissement qui aura lieu en 2009 dans le banc de sable situé du côté nord-ouest du brise-lame de la marina de l'Île-aux-Coudres.

La mise en dépôt des sédiments dragués lors de ce dragage d'approfondissement (environ 55 000 m³) pourrait causer une destruction, détérioration ou perturbation (DDP) de l'habitat du poisson. Tel qu'inscrit dans la Politique de gestion de l'habitat du poisson (1986), lorsqu'une DDP de l'habitat du poisson est anticipée pour la réalisation d'un projet, le MPO encourage en premier lieu l'examen de solutions de rechange et de modifications au projet proposé afin d'éviter ou de réduire les effets négatifs sur l'habitat du poisson.

Dans le cadre du présent projet, bien que la variante retenue soit le dragage mécanique avec mise en dépôt en eau libre, il est indiqué à la page 35 que le dragage mécanique avec disposition des sédiments en berge pourrait également constituer une avenue possible. L'évaluation de la réalisation technique et la détermination des impacts possibles sur le milieu demeurent toutefois à documenter.

Q 2. Étudier la faisabilité de la disposition des sédiments en berge ou de toute autre avenue de valorisation des sédiments de dragage dans le but de réduire les pertes d'habitat du poisson. Le promoteur devra discuter du potentiel géotechnique des sédiments de même que des démarches effectuées, des contraintes techniques, des coûts et des impacts environnementaux pour chacune des avenues de valorisation analysées.

Description du milieu et analyse des impacts

6.3.1 Bathymétrie

Question/Commentaire 3

Selon l'étude d'impact, aucun impact n'est appréhendé sur la bathymétrie au site de mise en dépôt en phase post-travaux (p. 51). Or, il est mentionné à la même page que les comparaisons bathymétriques effectuées avant et après chaque dragage depuis 2001 indiquent qu'en moyenne, 60 % des sédiments sont entraînés hors du site de mise en dépôt. Cela veut donc dire qu'une certaine quantité de sédiments s'accumule chaque année.

Q 3. Discuter de la modification de la bathymétrie au site de dépôt depuis 2001 en comparant le relevé bathymétrique effectué avant la mise en dépôt en 2001 et le plus récent relevé bathymétrique disponible effectué après le dragage.

6.3.2 Qualité de l'eau

Question/Commentaire 4

À la page 55, il est mentionné que selon RHA (1997), le nuage de turbidité créé lors de la mise en dépôt ne demeurerait perceptible que pendant 15 minutes et jusqu'à une distance ne dépassant pas un kilomètre.

Q 4. Indiquer sur quelles données se base cette affirmation.

Q 5. En se basant sur les données de suivi réalisés depuis 2001 et sur les conditions hydrodynamiques et hydrosédimentologiques du secteur, fournir une modélisation spatio-temporelle de la dispersion des sédiments suite à leur mise en dépôt.

6.3.4 Hydrosédimentologie

Question/Commentaire 5

À la page 65, la section traitant des courants ne donne que les vitesses maximales rencontrées dans la zone d'étude.

Q 6. Fournir les valeurs de courant moyennes dans le secteur du site de mise en dépôt.

6.4.4 Faune ichthyenne

Question/Commentaire 6

La description des fonctions de l'habitat du poisson au site de mise en dépôt est insatisfaisante. En effet, le promoteur mentionne simplement qu'il n'existe aucune frayère, aucune aire d'alevinage importante et aucun couloir de migration dans ce secteur (voir page 98). Bien qu'aucun échantillonnage ne soit exigé dans le cadre de ce projet, le promoteur doit à tout le moins estimer les fonctions biologiques au site de mise en dépôt.

Q 7. Estimer les fonctions de l'habitat du poisson (alimentation, reproduction, alevinage, croissance, migration) dans le passage de l'Île aux Coudres de même qu'au site de dépôt. Les conclusions devront être appuyées sur les caractéristiques retrouvées dans le secteur (courant, granulométrie, profondeur, etc.).

Question/Commentaire 7

À la page 100, le promoteur conclue qu'aucun impact n'est appréhendé sur la faune ichthyenne en phase post-travaux puisque les espèces benthophages pourront s'alimenter dans les secteurs adjacents au site de mise en dépôt. Or, des études récentes effectuées dans l'estuaire du Saint-Laurent démontrent que le dépôt de sédiments de dragage dans un site de mise en dépôt dispersif peut causer un impact négatif sur l'alimentation d'une espèce benthophage (voir les références bibliographiques en annexe).

Q 8. Actualiser la description des impacts de la mise en dépôt des sédiments sur les différentes fonctions de l'habitat du poisson à l'aide des résultats de ces récentes études, des résultats de la modélisation de la dispersion des sédiments demandée à la question 4 de même que des fonctions estimées à la question précédente.

Question/Commentaire 8

L'étude d'impact mentionne qu'il y a deux fosses dans la zone d'étude dont les profondeurs atteignent respectivement 50 m et 60 m (p. 47). Une de ces fosses est adjacente au site de dépôt des sédiments (voir carte 6-1).

Q 9. Quelle est l'importance de cette fosse pour les poissons du secteur ?

Q 10. Selon les résultats de la modélisation demandée à la question 4, les sédiments déposés au site de dépôt sont-ils susceptibles de se retrouver dans cette fosse ? Si oui, quels sont les impacts appréhendés sur les poissons utilisant cette fosse ?

Question/Commentaire 9

La mise en dépôt des sédiments dragués lors du dragage d'approfondissement (environ 55 000 m³) pourrait causer une destruction, détérioration ou perturbation (DDP) de l'habitat du poisson qui devra être compensée afin de respecter le bilan d'aucune perte nette de la Politique de gestion de l'habitat du poisson (1986) du MPO.

Q 11. Le cas échéant, le promoteur devra présenter un projet d'aménagement bénéfique pour l'habitat du poisson ainsi qu'un programme de suivi qui permettra de valider le succès de l'aménagement.

6.4.7 Mammifères marins

Question/Commentaire 10

À la page 111 de l'étude d'impact, on mentionne que la vigilance sera de mise lors des déplacements et des travaux de dragage afin d'éviter les collisions et le dérangement des bélugas.

Q 12. Des observations de bélugas ont-elles été faites lors des travaux de dragage précédents ? Si oui, décrire ces observations.

II. QUESTIONS ET COMMENTAIRES D'ENVIRONNEMENT CANADA

Nos commentaires et avis concernent deux enjeux principaux soit la gestion des sédiments et la faune avienne. Vous noterez que le projet ne soulève pas de préoccupations particulières de la part de nos experts à l'égard d'un risque de toxicité des sédiments dragués, et que les quelques commentaires et recommandations émis visent à faire clarifier certains éléments de l'étude d'impact.

L'évaluation de la qualité des sédiments

Dans ce projet, l'évaluation de la qualité des sédiments a été réalisée à partir des *Critères intérimaires pour l'évaluation de la qualité des sédiments du Saint-Laurent* (1992), puisque le processus d'évaluation avait débuté avant l'application des nouveaux critères en vigueur depuis le mois d'avril 2008 (*Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec et cadres d'application : prévention, dragage et restauration*). Nous désirons souligner à l'intention du promoteur et du consultant que ce nouveau cadre d'évaluation propose maintenant des critères de qualité pour les sédiments d'eau douce et pour les sédiments marins et que dans les secteurs d'eaux saumâtres, comme dans le cas du présent projet, il conviendra d'utiliser pour chaque substance analysée le critère (eau douce - eau salée) le plus restrictif.

Nous avons analysé l'étude d'impact en utilisant à la fois les critères de 1992 et ceux applicables depuis avril 2008 afin de vérifier si le nouveau cadre d'évaluation de la qualité des sédiments pouvait entraîner des conclusions différentes à l'évaluation environnementale.

A) Dragage annuel de l'Île-aux-Coudres:

Contexte :

Historiquement, le projet consistait à effectuer annuellement un dragage d'entretien au quai de l'Île-aux-Coudres, pour un volume d'environ 13 000 m³ à 15 000 m³ s'étendant sur une superficie d'environ 4 500 m². Toutefois, en raison de la progression du banc de sable généré à l'extérieur du brise-lame de la marina, une plus grande superficie sera draguée au quai de l'île-aux-Coudres à partir de 2009. La superficie totale variera entre

30 000 m² et 35 000 m² et le volume total de sédiments à draguer, en incluant le banc de sable et l'aire d'approche du traversier, s'élèverait à près de 73 000 m³. Ce dragage d'entretien a généralement lieu dans la première moitié du mois de juin de chaque année, pour une durée de 8 à 10 jours, 24 heures par jour. En raison de la plus grande superficie du banc de sable, cette période devrait être rallongée.

La qualité des sédiments présents a été évaluée régulièrement entre 2001 et 2007 à l'endroit habituellement dragué près du quai. D'autres échantillons ont été prélevés pour caractériser le banc de sable en 2007.

Commentaires et recommandations:

- La carte 6-2 *Localisation des stations d'échantillonnage des sédiments*, identifie l'emplacement des différents échantillons. Malheureusement, le promoteur n'établit aucune correspondance entre le nom des échantillons prélevés pour la granulométrie et la sédimentométrie et ceux prélevés pour l'analyse chimique des sédiments du banc de sable. Nous comprenons que les emplacements sont les mêmes. Le promoteur devrait ajouter une carte pour localiser les stations utilisées pour l'analyse chimique ou ajouter la correspondance entre les emplacements et le nom des échantillons pour l'analyse chimique.
- Les informations présentées par le promoteur sur la qualité chimique des sédiments ne soulèvent pas de préoccupations à l'égard d'un risque de toxicité et ce, même en les comparant avec les nouveaux critères.
- Bien qu'elle doive être rallongée du fait du plus grand volume de sédiments, la période de dragage ne devrait pas commencer plus tôt en saison, en raison des interférences possibles avec la saison de nidification de l'avifaune présente dans le secteur.

B) Dragage au quai de Saint-Joseph-de-la-Rive:

Contexte :

Les besoins de dragage au quai de Saint-Joseph-de-la-Rive sont beaucoup moins fréquents, soit environ à tous les cinq ans. La superficie à draguer correspond à environ 1 000 m². Le volume à draguer est variable et correspond à environ 2 000 m³ par dragage.

Selon le promoteur, les échantillons récoltés n'ont généralement pas révélé de dépassement du SEN ou du SEM pour le site de Saint-Joseph-de-la-Rive.

Avis:

- Selon l'information présentée par le promoteur, la qualité des sédiments ne soulève pas de préoccupation pour Environnement Canada.

C) Commentaires généraux :

- **Section 3.2.2 Modes de gestion :** Le promoteur mentionne qu'«*aucun endroit approprié* [pour la valorisation en milieu terrestre] *n'a été ciblé dans le secteur d'étude* » (page 32). Il aurait été pertinent d'expliquer les démarches qui ont été entreprises pour arriver à cette conclusion. Est-ce que le promoteur a fait des recherches de sites potentiels? Le cas échéant, il serait important de le mentionner dans le rapport d'étude d'impact sur l'environnement.
- **Section 6.3.1.2 Impacts prévus en phase des travaux/Mise en dépôt** (page 50): La localisation du site d'immersion est décrite de façon très générale. Le promoteur ne fait aucune mention des utilisations antérieures du site de dépôt, c'est-à-dire lorsque le quai de l'Île-aux-Coudres était propriété du Ministère des travaux publics du Canada. Il serait également pertinent d'indiquer si d'autres sites ont déjà été utilisés ou envisagés.

III. QUESTIONS DE TRANSPORT CANADA

- À la page 38, il est question de consultations publiques. Serait-il possible de savoir si elles ont eu lieu et si oui, serait-il possible de nous soumettre les préoccupations du public liées à ce projet?
- À la page 63, il est fait mention du tableau 6-5 (Annexe 2) concernant l'analyse chimique des sédiments, ce tableau semble être manquant.

ANNEXE (Références bibliographiques)

- Hatin, D., S. Lachance et D. Fournier, 2007a. *Effect of dredged sediment deposition on use by Atlantic sturgeon and lake sturgeon at an open-water disposal site in the St. Lawrence estuarine transition zone*, p. 235-255, in J. Munro, D. Hatin, J. Hightower, K. McKown, J.J. Sulak, A.W. Kahnle et F. Caron, éditeurs. *Anadromous sturgeons: habitats, threats, and management*. American Fisheries Society, Symposium 56, Bethesda, Maryland.
- Hatin, D., J. Munro, F. Caron et R.D. Simons, 2007b. *Movements, home range size, and habitat use and selection of early juvenile Atlantic Sturgeon in the St. Lawrence estuarine transition zone*, p. 129-155, in J. Munro, D. Hatin, J. Hightower, K. McKown, J.J. Sulak, A.W. Kahnle et F. Caron, éditeurs. *Anadromous sturgeons: habitats, threats, and management*. American Fisheries Society, Symposium 56, Bethesda, Maryland.
- McQuinn, I.H. et P. Nellis, 2007. *An acoustic-trawl survey of middle St. Lawrence Estuary demersal fishes to investigate the effects of dredged sediment disposal on Atlantic sturgeon and lake sturgeon distribution*, pages 257-271, in J. Munro, D. Hatin, J. Hightower, K. McKown, J.J. Sulak, A.W. Kahnle et F. Caron, éditeurs. *Anadromous sturgeons: habitats, threats, and management*. American Fisheries Society, Symposium 56, Bethesda, Maryland.
- Nellis P., J. Munro, D. Hatin, G. desrosiers, R.D. Simons et F. Guilbard, 2007a. *Macrobenthos assemblages in the St. Lawrence estuarine transition zone and their potential as food for Atlantic sturgeon and lake sturgeon*, p. 105-128. in J. Munro, D. Hatin, J. Hightower, K. McKown, J.J. Sulak, A.W. Kahnle et F. Caron, éditeurs. *Anadromous sturgeons: habitats, threats, and management*. American Fisheries Society, Symposium 56, Bethesda, Maryland.
- Nellis P., S. Senneville, L. Munro, G. Drapeau, D. Hatin, G. Desrosiers et F.J. Saucier, 2007b. *Tracking the dumping and bed load transport of dredged sediment in the St. Lawrence estuarine transition zone and assessing their impacts on macrobenthos in Atlantic sturgeon habitat*, p. 215-234, in J. Munro, D. Hatin, J. Hightower, K. McKown, J.J. Sulak, A.W. Kahnle et F. Caron, éditeurs. *Anadromous sturgeons: habitats, threats, and management*. American Fisheries Society, Symposium 56, Bethesda, Maryland.



Environnement
Canada

Environment
Canada

Section des évaluations
environnementales

Environmental Assessment
Section

Sainte-Foy, 27 janvier 2009

M. Kambale Katahwa, Conseiller principal
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Canadian Environmental Assessment Agency
1141, Route de l'Église 2e étage, CP 9514, succ.
Ste-Foy,
Québec (Québec) G1V 4B8

Votre réf.

Notre réf. : 4191-15-C107

Objet : Programme décennal de dragage aux quais de l'Île-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive

Monsieur,

Nous avons examiné l'information que vous nous avez fait parvenir, le 22 décembre dernier, concernant l'objet en rubrique, soit :

Société des traversiers du Québec. Décembre 2008. **Programme décennal de dragage aux quais de l'Île-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive**. Étude d'impact sur l'environnement présentée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parc du Québec. Rapport addenda n° 1. Réponses aux questions et commentaires du MDDEP Préparé par Dessau. Pagination multiple.

Nous avons pris connaissance des réponses aux questions et commentaires en lien avec la gestion des sédiments. Nous demeurons peu préoccupés par le risque toxicologique du dépôt en eau libre des sédiments. Par contre, étant donné le volume et la récurrence *potentielle* des dépôts en eau libre, il demeure une interrogation quant aux impacts physiques potentiels sur la faune. Il faudrait s'assurer que le MPO confirme que le site de dépôt est toujours autorisé et que l'interprétation du consultant par rapport aux risques pour la faune est juste.

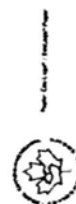
Nous n'avons pas de préoccupation particulière pour ce secteur concernant les oiseaux migrateurs et les espèces en péril. Cependant, tel que mentionné dans notre avis du 28 août, puisque la période de dragage doit être rallongée du fait du plus grand volume de sédiments, elle ne devrait pas commencer plus tôt en saison, en raison des interférences possibles avec la saison de nidification de l'avifaune présente dans le secteur.

Basés sur les renseignements dont nous disposons, nous considérons que le projet n'aura pas d'effets négatifs importants.

Canada

105 McGill, Montréal, Québec, H2Y 2E7
Tél. : 514-496-6850 téléc. : 514-283-5836 daniel.ekoualla@ec.gc.ca

www.ec.gc.ca

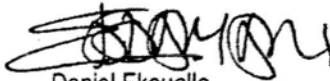


Section des évaluations
environnementales

Environmental Assessment
Section

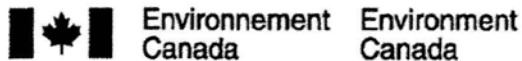
Si vous avez des questions ou besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Veuillez agréer, Monsieur Kathawa, l'expression de mes salutations distinguées.



Daniel Ekoualla

Analyste en évaluation environnementale
Section des évaluations environnementales,
Division des activités de protection de l'environnement, Environnement Canada



DIVISION DES ACTIVITÉS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – QUÉBEC
SECTION ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES
1141, ROUTE DE L'ÉGLISE
C.P. 10100 - SUCCURSALE SAINTE-FOY
SAINTE-FOY (QUÉBEC), G1V 4H5

Le 28 août 2008

N/réf.: 4191-15-C107

M. Pierre Michon, Chargé de projets
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
675, René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83,
Québec, QC, G1R 5V7
pierre.michon@mddep.gouv.qc.ca

**Objet : Étude d'impact, rapport final - Programme décennal de dragage aux quais de l'île-
aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive**

Monsieur,

Conformément à la demande qui nous avait été adressée le 3 juillet dernier par M. Gilles Brunet, vous trouverez ci-dessous les commentaires d'Environnement Canada relatifs au document mentionné en rubrique.

Nos commentaires et avis concernent deux enjeux principaux soit la gestion des sédiments et la faune avienne. Vous noterez que le projet ne soulève pas de préoccupations particulières de la part de nos experts à l'égard d'un risque de toxicité des sédiments dragués, et que les quelques commentaires et recommandations émis visent à faire clarifier certains éléments de l'étude d'impact.

L'évaluation de la qualité des sédiments

Dans ce projet, l'évaluation de la qualité des sédiments a été réalisée à partir des *Critères intérimaires pour l'évaluation de la qualité des sédiments du Saint-Laurent* (1992), puisque le processus d'évaluation avait débuté avant l'application des nouveaux critères en vigueur depuis le mois d'avril 2008 (*Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec et cadres d'application : prévention, dragage et restauration*). Nous désirons souligner à l'intention du promoteur et du consultant que ce nouveau cadre d'évaluation propose maintenant des critères de qualité pour les sédiments d'eau douce et pour les sédiments marins et que dans les secteurs d'eaux saumâtres, comme dans le cas du présent projet, il conviendra d'utiliser pour chaque substance analysée le critère (eau douce - eau salée) le plus restrictif.

Nous avons analysé l'étude d'impact en utilisant à la fois les critères de 1992 et ceux applicables depuis avril 2008 afin de vérifier si le nouveau cadre d'évaluation de la qualité des sédiments pouvait entraîner des conclusions différentes à l'évaluation environnementale.

A) Dragage annuel de l'Île-aux-Coudres:

Contexte :

Historiquement, le projet consistait à effectuer annuellement un dragage d'entretien au quai de l'Île-aux-Coudres, pour un volume d'environ 13 000 m³ à 15 000 m³ s'étendant sur une superficie d'environ 4 500 m². Toutefois, en raison de la progression du banc de sable généré à l'extérieur du brise-lame de la marina, une plus grande superficie sera draguée au quai de l'Île-aux-Coudres à partir de 2009. La superficie totale variera entre 30 000 m² et 35 000 m² et le volume total de sédiments à draguer, en incluant le banc de sable et l'aire d'approche du traversier, s'élèverait à près de 73 000 m³. Ce dragage d'entretien a généralement lieu dans la première moitié du mois de juin de chaque année, pour une durée de 8 à 10 jours, 24 heures par jour. En raison du plus grand volume à draguer, cette période devra être rallongée.

La qualité des sédiments présents a été évaluée régulièrement entre 2001 et 2007 à l'endroit habituellement dragué près du quai. D'autres échantillons ont été prélevés pour caractériser le banc de sable en 2007.

Commentaires et recommandations:

- La carte 6-2 *Localisation des stations d'échantillonnage des sédiments*, identifie l'emplacement des différents échantillons. Malheureusement, le promoteur n'établit aucune correspondance entre le nom des échantillons prélevés pour la granulométrie et la sédimentométrie et ceux prélevés pour l'analyse chimique des sédiments du banc de sable. Nous comprenons que les emplacements sont les mêmes. Le promoteur devrait ajouter une carte pour localiser les stations utilisées pour l'analyse chimique ou ajouter la correspondance entre les emplacements et le nom des échantillons pour l'analyse chimique.
- Les informations présentées par le promoteur sur la qualité chimique des sédiments ne soulèvent pas de préoccupations à l'égard d'un risque de toxicité et ce, même en les comparant avec les nouveaux critères.
- Bien qu'elle doive être rallongée du fait du plus grand volume de sédiments, la période de dragage ne devrait pas commencer plus tôt en saison, en raison des interférences possibles avec la saison de nidification de l'avifaune présente dans le secteur.

B) Dragage au quai de Saint-Joseph-de-la-Rive:

Contexte :

Les besoins de dragage au quai de Saint-Joseph-de-la-Rive sont beaucoup moins fréquents, soit environ une fois tous les cinq ans. La superficie à draguer correspond à environ 1 000 m². Le volume à draguer est variable et correspond à environ 2 000 m³ par dragage.

Selon le promoteur, les échantillons récoltés n'ont généralement pas révélé de dépassement du SEN ou du SEM pour le site de Saint-Joseph-de-la-Rive.

Avis:

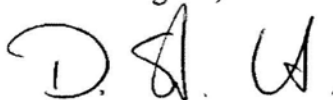
- Selon l'information présentée par le promoteur, la qualité des sédiments ne soulève pas de préoccupation pour Environnement Canada.

C) Commentaires généraux :

- **Section 3.2.2 Modes de gestion :** Le promoteur mentionne qu'«*aucun endroit approprié [pour la valorisation en milieu terrestre] n'a été ciblé dans le secteur d'étude*» (page 32). Il aurait été pertinent d'expliquer les démarches qui ont été entreprises pour arriver à cette conclusion. Est-ce que le promoteur a fait des recherches de sites potentiels? Le cas échéant, il serait important de le mentionner dans le rapport d'étude d'impact sur l'environnement.
- **Section 6.3.1.2 Impacts prévus en phase des travaux/Mise en dépôt** (page 50): La localisation du site d'immersion est décrite de façon très générale. Le promoteur ne fait aucune mention des utilisations antérieures du site de dépôt, c'est-à-dire lorsque le quai de l'Île-aux-Coudres était propriété du Ministère des travaux publics du Canada. Il serait également pertinent d'indiquer si d'autres sites ont déjà été utilisés ou envisagés.
- Si des modifications étaient apportées au projet proposé, il serait important de nous en faire part afin de déterminer si notre avis devait être révisé.

Si vous avez des questions ou besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à nous joindre.

Veillez agréer, Monsieur Michon, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Donald St-Laurent
Gestionnaire intérimaire

Cc Louis Breton, analyste principale, DAPE, Environnement Canada

Le 26 janvier 2009

Monsieur Gilles Brunet, chef de service
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Programme décennal d'entretien des quais de l'Îles-aux-Coudres et
de Saint-Joseph-de-la-Rive (3211-02-245)**

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre, datée du 9 janvier dernier, dans laquelle vous nous demandez de procéder à l'examen des réponses aux questions relativement à l'étude d'impact du projet ci-haut cité.

Nous avons procédé à cet examen et nous vous avisons par la présente, que, au meilleur de notre connaissance et au regard des préoccupations qui relèvent de notre champ de compétence, nous n'avons pas de commentaire à apporter.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Félix Lapointe, responsable de ce dossier. Vous pouvez le rejoindre par téléphone au 418 643-2263 ou par courriel à felix.lapointe@mssp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice régionale,



Hélène Chagnon

HC/FL/sc

c.c. MM. Robert Lortie, MSP
Raynald Chassé, MSP
Félix Lapointe, MSP

Le 5 septembre 2008

Monsieur Gilles Brunet, chef de service
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Programme décennal d'entretien des quais de l'Îles-aux-Coudres et
de Saint-Joseph-de-la-Rive (3211-02-245)**

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre, datée du 3 juillet dernier, dans laquelle vous nous demandez de procéder à l'examen de l'étude d'impact du projet ci-haut cité en vue d'en vérifier la recevabilité.

Nous avons procédé à cet examen et nous vous avisons par la présente, que, au meilleur de notre connaissance et au regard des préoccupations qui relèvent de notre champ de compétence, les éléments requis par la directive ont été traités de façon satisfaisante.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Claude A Ferland, responsable de ce dossier. Vous pouvez le rejoindre par téléphone au 418 643-2267 ou par courriel à claud.ferland@misp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice régionale,



Hélène Chagnon

HC/CAF/sc

c.c. MM. Robert Lortie, MSP
Raynald Chassé, MSP
Claude A Ferland, MSP



Québec, le 23 janvier 2009

Monsieur Gilles Brunet
Cher du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Programme décennal de dragage d'entretien des quais de L'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive (3211-02-245)

Monsieur,

La direction régionale a pris connaissance du document *Rapport addenda n° 1 - Réponses aux questions et commentaires du MDDEP*.

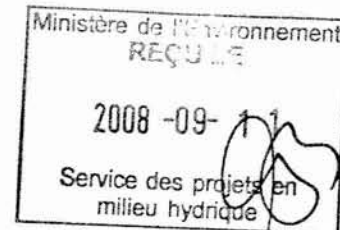
Au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétences, nous estimons que les renseignements demandés ont été traités et qu'ils l'ont été de façon satisfaisante et valable.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in cursive script that reads "Jean Dionne".

Jean Dionne,
directeur régional par intérim

Québec, le 5 septembre 2008



Monsieur Gilles Brunet
Cher du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Programme décennal d'entretien des quais de L'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive (3211-02-245)

Monsieur,

La direction régionale a examiné si, de son point de vue, l'étude d'impact soumise par l'initiateur du projet, soit la Société des traversiers du Québec, était recevable dans le cadre de la directive ministérielle sur le Programme décennal de dragage d'entretien des quais de l'Île-aux-Coudres, et de Saint-Joseph-de-la-Rive, sur le territoire de la Municipalité des Éboulements.

Au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétences, nous estimons que tous les éléments de la directive ont été traités et qu'ils l'ont été de façon satisfaisante et valable.

Comme cette directive ministérielle ne s'applique qu'à des programmes ou à des projets qui comportent uniquement du creusage et du dragage dans des milieux aquatiques, dans un but d'entretien pour la navigation, la direction régionale estime que cette étude d'impact est recevable, en conformité avec la directive ministérielle.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gilles Lehouillier,
directeur régional





Le 29 septembre 2008

Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Programme décennal de dragage au quai de l'Île-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive - Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact de la Société des traversiers du Québec (STQ)
N/Réf. : 5740.0037

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du projet du programme de dragage mentionné en rubrique. Nous constatons que le volume de sédiments, la superficie à draguer et la durée des opérations prévues annuellement ont augmenté de façon très importante par rapport à la situation qui prévalait jusqu'en 2006.

Commentaires sur les options alternatives (cf. Étude d'impact (ÉI) p. 8-11)

Malgré ce constat sur l'augmentation importante des besoins de dragage, la STQ n'a pas jugé bon de procéder à une analyse sérieuse des options autres que le dragage des volumes jugés nécessaires et le rejet des sédiments dans l'habitat du poisson.

Dragage bi-annuel

Il est difficile de saisir en quoi un dragage bi-annuel représenterait une option de moindre impact sur l'environnement. Le requérant du projet devrait donner les détails requis concernant les avantages environnementaux de ce choix, ou bien ne pas proposer une telle option.

Construction d'un nouveau quai

Cette option est bien présentée.

Autres options

Il est regrettable de constater que le requérant omet de procéder à la présentation et à l'analyse de plusieurs options ou combinaison d'options. En effet, il serait logique de chercher à diminuer les besoins en dragage et de se rapprocher ainsi de la situation des années précédentes où le dragage requis était de moindre envergure.

À titre d'exemple, mentionnons :

- la diminution du tirant d'eau du traversier et, éventuellement, l'ajout d'un deuxième bateau si requis, dans le but de diminuer le volume de sédiments à retirer de la zone de manœuvre des bateaux;
- la reconfiguration du quai actuel dans la perspective de minimiser la sédimentation dans la zone de manœuvre des traversiers;
- l'installation de dispositifs pour empêcher la sédimentation dans la zone de manœuvre;
- la modification de la marina située à côté du quai, étant donnée qu'elle est pointée par les spécialistes du Groupe-conseil Lasalle comme une cause de l'augmentation des besoins de dragage; nous croyons que la source du problème devrait faire partie de la recherche de solutions.

Le requérant du projet doit présenter une analyse comparative, approfondie et convaincante, de la faisabilité et des avantages/inconvénients de nouvelles options ou combinaison d'options, résultant d'une véritable démarche de recherche et de consultation.

Commentaires sur la valorisation des sédiments dragués (ÉI p. 25-29)

Le requérant doit investiguer plus au niveau de sites littoraux de mise en dépôt des sédiments de dragage. Si de tels sites ne semblent pas exister sur l'île, il est possible qu'il en existe ailleurs à une distance raisonnable du quai. Les sédiments de dragage pourraient, par exemple, être utilisés pour freiner l'érosion d'un marais littoral.

Par ailleurs, des investigations additionnelles pourraient être menées concernant la faisabilité d'entreposer et de drainer le sable de dragage sur l'île, dans l'environnement immédiat du quai et de la marina adjacente. Il pourrait être réutilisé à diverses fins, sur l'île ou hors de l'île (épandage sur les routes en y incorporant une proportion de sable angulaire, matériel de remblai tout usage).

L'étude d'impact devrait inclure les résultats de véritables études de faisabilité réalisées en concertation avec les organismes concernés, permettant ainsi de faire ressortir les possibilités de valorisation des matériaux de dragage.

Estimation des quantités et superficie à draguer dans les dix prochaines années (ÉI, p.19 et annexe I)

Une fois le dragage d'approfondissement initial de 73 000 m³ réalisé, les besoins en terme de dragage d'entretien pour les années suivantes ne sont pas clairement indiqués. Selon le rapport du Groupe-conseil LaSalle, annexé à l'étude d'impact, il serait très difficile d'établir les besoins réels et différents scénarios sont possibles. Cette incertitude n'est pas rassurante en regard de la possibilité qu'une autorisation soit accordée pour draguer durant les dix prochaines années. Des précisions doivent être apportées sur ce point dans l'étude d'impact. De plus, une carte claire des contours de la zone d'agrandissement demandée par rapport à la zone draguée antérieurement doit être présentée. En effet, la carte présentée à l'annexe I de l'étude d'impact n'est pas compréhensible quant à cet aspect.

Portrait général du milieu récepteur, (ÉI, section 2.3, p.16)

L'étude d'impact n'est pas à jour concernant la localisation et le nombre d'aires de concentration d'oiseaux aquatiques légalement désignées dans la zone d'étude. Il y a présentement huit aires de ce type et non plus deux. Le requérant peut se procurer, auprès du MRNF, le CD-Rom qui lui permettra de présenter l'information à jour.

Faune ichthyenne (ÉI, section 6.4.4, p.87-100)

Le requérant fait le point sur les habitats et les espèces connues dans le secteur du site de déversement des sédiments, soit le passage de l'île aux Coudres, d'après la littérature existante. Il conclut (p. 87) sur « l'absence d'habitats critiques connus » selon FAPAQ 2003, et sur le fait qu'« Il n'existe... aucune frayère, aucune aire d'alevinage importante et aucun couloir de migration dans ce secteur » (p. 98) (Robert Hamelin et ass., 1997). Cela laisse penser qu'il n'y a aucun enjeu sur le poisson et ses habitats liés à l'utilisation de ce site. Il est difficile d'endosser ce point de vue, étant donné que le requérant ne donne aucune indication précise sur la localisation, l'étendue, la nature et l'importance des habitats dans les secteurs qui recevront effectivement les sédiments de dragage largués au site de rejet et dispersés par les courants. Ces secteurs, mis à part le point de rejet lui-même, ne sont pas décrits.

Le requérant du programme de dragage doit tenter de modéliser le panache de dispersion au site de rejet et surtout les zones préférentielles de sédimentation. Il serait ainsi en mesure de localiser précisément ces secteurs pour les documenter, par la suite, avec plus de précision sur le plan de l'habitat du poisson. À l'aide des connaissances disponibles actuellement, il est possible que la STQ soit dans l'impossibilité de documenter la faune et les habitats de ces zones de déposition, une fois cartographiées. On devra alors convenir qu'il sera impossible d'évaluer les impacts de ce dragage sur les organismes aquatiques et leurs habitats.

Un lien négatif de cause à effet a déjà été mis en évidence scientifiquement entre l'utilisation par la Garde côtière du site de déversement de sédiments de dragage de l'île Madame et la population d'esturgeon noir : diminution des densités et des biomasses du benthos qui compose l'alimentation de l'esturgeon noir; diminution de l'utilisation par l'esturgeon noir des zones perturbées par les sables de dragage; empiètement du complexe de dunes de sable de dragage dans la principale zone d'alimentation des juvéniles.

Cette nouvelle information devrait inciter les intervenants en dragage, dont la STQ, à utiliser la prévention comme principe de gestion. En effet, on ne pourra pas documenter de cette façon les effets de tous les sites de déversement existants ou proposés sur les ressources halieutiques du fleuve Saint-Laurent et leurs habitats.

Le MRNF tient aussi à aviser le requérant du projet que, advenant l'impossibilité de réduire à la source les sédiments à draguer et/ou de les réutiliser, des compensations seront demandées pour pallier les risques de perturbation, de détérioration ou de destruction de l'habitat du poisson.

Pour conclure, nous considérons que l'étude d'impact sur le programme décennal de dragage aux quais de l'Île-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive est actuellement non recevable. Des efforts importants devront être exigés de la STQ pour revoir ce programme de dragage à la lumière de l'analyse de nouvelles variantes de projet. Ces variantes devraient reposer sur les principes de développement durable tel que, le principe « *production et consommation responsable* » (approche d'écocoefficience qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources), le principe « *prévention* » et le principe « *précaution* ». Ces principes sont maintenant enchâssés dans la Loi sur le développement durable et la Stratégie gouvernementale sur le développement durable 2008-2013. Ils sont, de plus, mis de l'avant dans différents documents où il est question de dragage, tels que le « Document d'orientation sur la gestion intégrée du dragage sur le Saint-Laurent », la « Stratégie de navigation durable pour le Saint-Laurent », publiés en 2004 dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent, ainsi que le document « Options de gestion pour les sédiments résultant des travaux de dragage », préparé par Dessau-Soprin en 2007 pour Environnement Canada.

En espérant ces commentaires utiles à l'analyse que vous ferez de ce programme de dragage, nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional



Alain Gosselin

c.c. : M. Jean-Marc Lachance, MDDEP-03
M. Marcel Grenier, MRNF



Le 28 janvier 2009

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Programme décennal de dragage d'entretien des quais de l'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive par la Société des traversiers du Québec (STQ) – Avis sur les réponses de la STQ aux questions et commentaires du MDDEP sur l'étude d'impact.

N/Réf. : 5740.0037

Monsieur,

Nous avons examiné les réponses de la Société des traversiers du Québec (STQ) aux questions et commentaires formulés par votre direction, suite au dépôt de l'étude d'impact sur le projet mentionné en rubrique. Ces questions et commentaires tenaient compte en grande partie des commentaires que nous vous avons transmis le 29 septembre 2008.

À l'exception de certaines réponses qui nous apparaissent satisfaisantes, nous considérons que la STQ n'a pas consenti les efforts suffisants afin de documenter plusieurs aspects qui nous apparaissent essentiels, en particulier les solutions de rechange au projet présenté et le mode de gestion des sédiments à draguer.

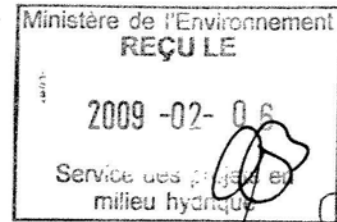
En conséquence, nous souhaitons échanger avec vous et avec la STQ afin d'en arriver si possible à un consensus sur les exigences additionnelles qui pourraient être formulées à la STQ. Nous sommes motivés par la perspective d'améliorer la qualité de l'étude d'impact pour que la prise de décision sur cet important programme de dragage prenne véritablement en compte les critères de développement durable.

Soyez assurés de notre entière collaboration dans ce dossier et veuillez accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

Alain Gosselin

AG/CD/ja



QB-735
Pierre

Québec, le 29 janvier 2009

Monsieur Gilles Brunet
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Programme décennal d'entretien des quais de l'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la Rive

Monsieur,

Nous avons bien pris connaissance du Rapport addenda n°1 Réponses aux questions et commentaires du MDDEP, dans le cadre de l'étude d'impact pour le programme décennal d'entretien des quais de l'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive et nous n'avons pas de commentaire particulier à formuler en ce qui concerne les éléments à prendre en considération par le ministère des Transports.

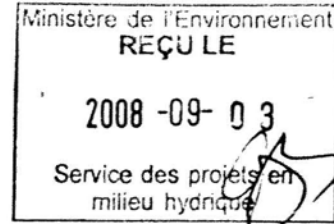
Nous demeurons à votre disposition pour toute information additionnelle dont vous pourriez avoir besoin. Pour des questions, vous pouvez communiquer avec madame Carole Leclerc au 418 380-2003, poste 2318.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Luc Bergeron, ing.

c. c. M. Gabriel Laviolette, ing., chef du Service des inventaires et du plan
M. Rémy Guay, ing., chef du centre de services de La Malbaie
M. François Lessard, ing., Service des projets
M. Martin Lafrance, biologiste, Service des inventaires et du plan
M^{me} Carole Leclerc, arpse, Service des inventaires et du plan



Québec, le 28 août 2008

Monsieur Gilles Brunet
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Programme décennal d'entretien des quais de l'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la Rive

Monsieur,

Nous avons bien pris connaissance de l'étude d'impact pour le programme décennal d'entretien des quais de l'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive et nous n'avons pas de commentaire particulier à formuler en ce qui concerne les éléments à prendre en considération par le ministère des Transports.

La section 6.5.6 de l'étude sur les infrastructures et l'utilisation du territoire énumère bien le réseau routier existant à Saint-Joseph-de-la-Rive avec la route d'accès au traversier vers l'Isle-aux-Coudres, ainsi que les deux chemins routiers principaux utilisés pour les déplacements à l'intérieur du milieu insulaire. La description du transport maritime correspond aux infrastructures existantes sur le quai de Saint-Joseph-de-la-Rive et sur celui de l'Isle-aux-Coudres et à leur utilisation. Le transport ferroviaire est également décrit dans la section présentant les infrastructures.

Les travaux de dragage d'entretien réalisés au quai de l'Isle-aux-Coudres sont primordiaux en raison de l'ensablement devenu critique pour la sécurité du traversier et des passagers.



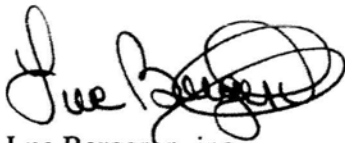
M. Gilles Brunet

- 2 -

Nous demeurons à votre disposition pour toute information additionnelle dont vous pourriez avoir besoin. Pour des questions, vous pouvez communiquer avec madame Carole Leclerc au 418 380-2003, poste 2318.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Bergeron', with a large, stylized flourish at the end.

Luc Bergeron, ing.

LB/CL/dc

c. c. M^{me} Hélène Verret, chef du Service des inventaires et du plan
MM. Rémy Guay, chef du Centre de services de La Malbaie
François Lessard, Service des projets
Martin Lafrance, Service des inventaires et du plan
M^{me} Carole Leclerc, Service des inventaires et du plan

Québec, le 10 octobre 2008

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Monsieur,

La présente donne suite à la demande d'avis que vous avez adressée à M. André Maltais le 22 septembre 2008 relativement au *programme décennal de dragage d'entretien des quais de l'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive*.

Le Secrétariat aux affaires autochtones a pris connaissance de l'étude d'impact relative au projet de dragage. En regard des informations disponibles, nous n'avons pas de commentaires particuliers à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lucien-Pierre Bouchard".

Lucien-Pierre Bouchard

Direction de l'expertise et de la
gestion des barrages publics



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet, chef de service
Services des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 26 janvier 2009

OBJET : Programme décennal de dragage d'entretien des quais de l'Île-
aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive – Réponses aux
questions et commentaires

N/Dossier : 009093
V/Dossier : 3211-02-245

Veillez trouver ci-joint l'avis de M. Jean Francoeur, ingénieur, à l'égard de votre demande faite dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement concernant le sujet mentionné en objet.

N'hésitez pas à communiquer avec M. Francoeur au 418 521-3825, poste 7030, pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

Le directeur,


Pierre Aubé, ing., M. Sc.

PA/JF/ch

p. j. Avis technique

Direction de l'expertise et de la
gestion des barrages publics

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Pierre Aubé, ing., M. Sc
Direction de l'expertise et de la gestion des barrages publics

DATE : Le 26 janvier 2009


OBJET : Programme décennal de dragage d'entretien des quais de l'Île-
aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive – Réponses aux
questions et commentaires

N/Dossier : 009093
V/Dossier : 3211-02-245

Pour faire suite à la note du 12 janvier 2009 de M. Gilles Brunet, de la Direction des évaluations environnementales concernant les réponses aux questions et commentaires de l'initiateur du rapport d'étude d'impact cité en objet, nous n'avons aucun commentaire supplémentaire à faire.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

JF/ch


Jean Francoeur, ing., M. Sc.



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet, chef de service
Services des projets en milieu hydrique, Direction des évaluations
environnementales

DATE : Le 26 août 2008

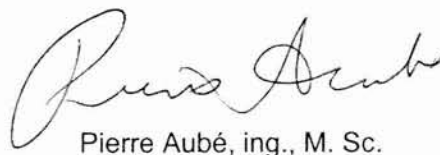
OBJET : Étude d'impact sur l'environnement – Travaux de dragage
d'entretien au quai de l'Îsle-aux-Coudres

N/Dossier : 009093
V/Dossier : 3211-02245

Vous trouverez ci-joint l'avis de M. Jean Francoeur, ingénieur, à l'égard de votre demande faite dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement concernant le sujet mentionné en objet.

N'hésitez pas à communiquer avec M. Francoeur au 418 521-3825, poste 7030, pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

Le directeur,



Pierre Aubé, ing., M. Sc.

PA/JF/ch

p. j. Avis technique



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Pierre Aubé, ing., M. Sc.
Directeur de l'expertise et de la gestion des barrages publics

DATE : Le 26 août 2008

OBJET : Étude d'impact sur l'environnement – Travaux de dragage
d'entretien au quai de l'Île-aux-Coudres

N/Dossier : 009093
V/Dossier : 3211-02245

Pour faire suite à la note du 3 juillet 2008 de M. Gilles Brunet, de la Direction des évaluations environnementales, vous trouverez ci-après un commentaire concernant le rapport d'étude d'impact cité en objet. À noter que j'ai discuté de cette étude d'impact avec M^{me} Patricia Clavet, ingénieure dans notre Direction, compte tenu de son expertise plus poussée dans le domaine de l'hydraulique maritime.

Le seul commentaire que j'aimerais apporter porte sur les panaches de rejets de MES qui pourraient être créés lors des travaux de dragage. Le consultant ne semble pas avoir évalué ces panaches de dispersion au site d'excavation ainsi qu'au site de rejet pour en déterminer les principales caractéristiques (concentration, dispersion, vitesse, etc.). Cependant, il donne les valeurs observées de MES lors des précédents dragages. Est-ce que le consultant s'attend à retrouver des valeurs identiques malgré la plus grande importance du dragage proposé cette fois-ci?

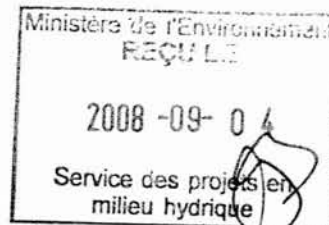
N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

JF/ch



Jean Francoeur, ing., M. Sc.





Note

DESTINATAIRES : Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique

DATE : Le 2 septembre 2008

OBJET : Programme décennal d'entretien des quais de l'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive

N/Référence : 3211-02-245

N/Intervention : 300446688

Pour faire suite à votre demande du 3 juillet 2008 concernant l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact mentionnée en exergue, nous avons pris connaissance du rapport final et des annexes.

Dans l'ensemble, ce document est complet en ce qui concerne notre champ de compétence.

La directrice adjointe par intérim,
Service de l'analyse et de l'expertise
de la Capitale-Nationale,



Marie Germain, ing.

MG/DT/nr



Québec, le 14 janvier 2009



Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Programme décennal d'entretien des quais de l'Isle-aux-Coudres et de
Saint-Joseph-de-la-Rive**
V/dossier : 3211-02-245
N/dossier : 096236

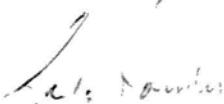
Monsieur,

Je donne suite à votre lettre du 9 janvier dernier nous demandant des commentaires sur les réponses obtenues par l'initiateur du projet cité en rubrique à la suite des questions et des commentaires qui lui ont été adressés.

Après analyse, nous n'avons pas de commentaires à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire du ministère,


Serge Fournier

Québec, le 4 août 2008



Luce Pierre

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Programme décennal d'entretien des quais de l'Isle-aux-Coudres et de
Saint-Joseph-de-la-Rive**
V/dossier : 3211-02-245
N/dossier : 095187

Monsieur,

Je donne suite à votre lettre du 3 juillet dernier nous demandant des commentaires ou des questions à formuler à l'initiateur du projet sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet mentionné en rubrique.

Après avoir pris connaissance de l'étude d'impact, nous sommes d'avis que les éléments relevant de notre compétence et prévus à la directive ont été traités de façon satisfaisante et valable. Par ailleurs, nous jugeons qu'il n'est pas opportun que nous soyons consulté ultérieurement dans le présent dossier étant donné le fait que peu d'activités récréatives et touristiques sont associées aux quais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire du ministère,


Serge Fournier





Pêches et Océans Canada
Fisheries and Oceans Canada

Océans et Habitat et
Espèces en péril
Région du Québec
Évaluation environnementale
et grands projets

Oceans and Habitat and
Species at Risk
Quebec Region
Environmental Assessment
and Major Projects



Classif. sécurité / Security

Envoi par courrier électronique et par la
poste régulière

Le 10 février 2009

Votre réf. /Your ref.
3211-02-245

Notre réf./Our ref.
9520-002-35-123

Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs du Québec
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Levesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

gilles.brunet@mddep.gouv.qc.ca

Objet : Recevabilité des réponses aux questions et commentaires

Dragage d'entretien décennal, programme 2009-2018, Quais de l'Île-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-rive

Monsieur,

La présente fait suite à votre correspondance du 9 janvier dernier concernant la recevabilité des réponses aux questions et commentaires relativement au projet cité en objet. Nous avons examiné la documentation fournie au regard de nos champs de compétence, c'est-à-dire l'évaluation des impacts sur le poisson et l'habitat du poisson. L'analyse est basée sur le document suivant :

- Dessau. Décembre 2008. Programme décennal de dragage aux quais de l'Île-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive. Étude d'impact sur l'environnement présentée à la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Rapport addenda no 1. Réponses aux questions et commentaires du MDDEP. 29 pages et annexes.

Suite à la lecture de ce document, bien qu'il y ait peu d'information supplémentaire qui soit fournie, nous sommes tout de même en mesure de conclure que l'étude est recevable au regard de nos champs de compétence. Par ailleurs, nous désirons vous mentionner que le projet causera une détérioration, destruction ou perturbation de l'habitat du poisson qui nécessitera une autorisation en vertu du paragraphe 35(2) de la Loi sur les pêches. En

Canada

Institut Maurice-Lamontagne / Maurice Lamontagne Institute
850, route de la Mer, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4
Tél.: (418) 775-0726, téléc.: (418) 775-0658, Maryse.Lemire@dfo-mpo.gc.ca

effet, la mise en dépôt des sédiments dragués dans le banc de sable situé du côté nord-ouest du brise-lame de la marina de l'Île-aux-Coudres (environ 60 000 m³) lors de la première année du programme décennal engendrera inévitablement une modification temporaire (perturbation) de l'habitat du poisson d'une plus grande ampleur (superficie, épaisseur, durée, etc.) que le dragage d'entretien.

Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous en vous adressant à Monsieur Yves Simpson au 418-648-4681 ou par télécopieur au 418-648-7981 ou par courriel à l'adresse Yves.Simpson@dfo-mpo.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur Brunet, l'expression de mes sentiments distingués.



Maryse Lemire

Gestionnaire, évaluation environnementale et grands projets

c. c. Par courriel seulement

Pierre Michon, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
(pierre.michon@mddep.gouv.qc.ca)

Stéphanie Rioux, Direction de la gestion de l'habitat du poisson – MPO
(stephanie.rioux@dfo-mpo.gc.ca)

Yves Simpson, Direction de l'évaluation environnementale et des grands projets –
MPO (yves.simpson@dfo-mpo.gc.ca)